

Viens m'aider dans mon cheminement !



CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN ADAPTATION SCOLAIRE

CONCOURS	330-CONS-PED-26
PÉRIODE D’AFFICHAGE	Du 19 au 27 octobre 2026 - 16 h
TYPE DE POSTE	Remplacement (100 %) minimalement jusqu’en novembre 2027
RÉSEAU/LIEU DE TRAVAIL	Carrefour éducatif, 5000 Métropolitain
SUPÉRIEUR IMMÉDIAT	Geneviève Martel, directrice adjointe
HORAIRE	8 h à 16 h
HEURES/SEMAINE	35 h
SALAIRE	De 56 670 \$ à 105 432 \$
ENTRÉE EN FONCTION	À déterminer

NATURE DU TRAVAIL

La conseillère ou le conseiller pédagogique en adaptation scolaire exerce des fonctions de conseil et de formation auprès du personnel cadre responsable du réseau d'enseignement, des directions d'école, des enseignants, des autres professionnels et du personnel de soutien relativement à l'implantation, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à l'organisation scolaire qui convient de même qu'au choix et à l'utilisation des méthodes, des techniques, de l'équipement et du matériel didactique touchant les services dispensés aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Il est appelé à établir des liens fonctionnels avec d'autres commissions scolaires et avec des organismes extérieurs afin que soit assurée la continuité des services offerts à cette population scolaire.

Il se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine pédagogique qui le concerne et voit à leur implantation dans le milieu, s'il y a lieu.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emploi, doit, de façon générale :

- agir comme professionnel en soutien auprès des enseignants utilisant les programmes de formation CAPS ou DÉFIS œuvrant auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- intervenir auprès des enseignants, sur demande, lors de journées pédagogiques/écoles;
- assister les directions d'école dans la mise en place et l'évaluation des services particuliers aux élèves;
- assister le personnel cadre des réseaux d'enseignement dans l'organisation, le classement des élèves et le développement des services, la validation de la clientèle, les demandes d'allocations supplémentaires concernant la clientèle des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- assurer la formation et le soutien aux équipes/écoles et aux parents en ce qui a trait à l'élaboration et à la révision des plans d'intervention personnalisés tels que définis dans la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- en conformité avec cette politique, elle participe à la mise en place des services aux élèves, notamment pour ceux présentant un handicap ou des difficultés ou troubles spécifiques d'apprentissage;
- transiger avec d'autres commissions scolaires ou avec des institutions extérieures dans le but d'établir des ententes de services avec ces partenaires;
- agir comme personnel conseil en lien avec les services éducatifs régionaux ou particuliers dispensés dans la Commission;
- collaborer à la supervision des activités éducatives particulièrement mises sur pied dans les écoles à l'intention des élèves concernés par son secteur d'enseignement;
- accomplir, sur demande, toutes autres tâches connexes relatives à la fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en éducation.

EXIGENCES PARTICULIÈRE

- Une connaissance et une aisance avec les différentes clientèles de l'adaptation scolaire;
- Une bonne connaissance de la «Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage»;
- Une bonne connaissance de l'organisation des modèles de services, ainsi que des stratégies d'enseignement et d'intervention propres aux élèves présentant des troubles ou des difficultés d'apprentissage;
- Une bonne connaissance du programme de formation et des programmes des services éducatifs complémentaires;
- Une excellente maîtrise de la langue française parlée et écrite;
- Un minimum de cinq (5) années d'expérience dans le domaine des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage particulièrement en intervention orthopédagogique serait un atout.

Comment postuler

Prière de bien vouloir transmettre un bref curriculum vitae ainsi qu'une lettre où vous précisez, en quelques lignes, les raisons qui motivent ou supportent votre candidature .

POUR POSTULER CLIQUER [ICI](#)

Le Service des ressources humaines
550, 53e Avenue
Pointe-aux-Trembles (Québec) H1A 2T7
rh-professionnel@cspi.gouv.qc.ca

Une entrevue de sélection sera planifiée avec les candidats retenus seulement.

Le CSSPI est engagé dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, notamment, l'interdiction pour l'ensemble des membres du personnel scolaire de porter un signe religieux et l'obligation d'exercer ses fonctions à visage découvert.

